JF N° 18059

Contacts Ifop: Jérôme Fourquet





Les Français et la fiscalisation des indemnités d'accidents du travail

> Résultats détaillés Septembre 2009

Sommaire

	Pa_{a}	4
- 1 -	- La méthodologie	2
- 2 -	Les résultats de l'étude	4
	Le niveau d'approbation de l'imposition des indemnités pour accident du travail de courte durée	

- 1 -

- La méthodologie -

Méthodologie

Ce document présente les résultats d'une étude réalisée par l'Ifop. Elle respecte fidèlement les principes scientifiques et déontologiques de l'enquête par sondage. Les enseignements qu'elle indique reflètent un état de l'opinion à l'instant de sa réalisation et non pas une prédiction.

Aucune publication totale ou partielle ne peut être faite sans l'accord exprès de l'Ifop.

Etude réalisée par l'Ifop pour :	L'Humanité
Echantillon	Echantillon de 856 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.
	La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de famille) après stratification par région et catégorie d'agglomération.
Mode de recueil	Les interviews ont eu lieu par téléphone au domicile des personnes interrogées.
Dates de terrain	Du 24 au 25 septembre 2009

- 2 -

Les résultats de l'étude

Le niveau d'approbation de l'imposition des indemnités pour accident du travail de courte durée

Question:

Quand un salarié est arrêté après avoir été victime d'un accident du travail, il perçoit une indemnité qui compense totalement ou partiellement son salaire. Actuellement, cette indemnité pour accident du travail n'est pas soumise à l'impôt alors que l'indemnité en cas d'arrêt maladie est fiscalisée. Personnellement, trouveriez-vous tout à fait justifié, plutôt justifié, plutôt pas justifié ou pas du tout justifié que les indemnités pour accident du travail de courte durée soient désormais soumises à l'impôt ?

	Ensemble	Sympathisants de gauche	Sympathisants Modem	Sympathisants UMP	
	(%)	(%)	(%)	(%)	
TOTAL Justifié	36	26	33	59	
Tout à fait justifié	17	10	19	31	
Plutôt justifié	19	16	14	28	
TOTAL Pas justifié	63	73	67	41	
Plutôt pas justifié	18	19	32	17	
Pas du tout justifié	45	54	35	24	
- Ne se prononcent pas	1	1	-	-	
TOTAL	100	100	100	100	

Le niveau d'approbation de l'imposition des indemnités pour accident du travail de courte durée

Question:

Quand un salarié est arrêté après avoir été victime d'un accident du travail, il perçoit une indemnité qui compense totalement ou partiellement son salaire. Actuellement, cette indemnité pour accident du travail n'est pas soumise à l'impôt alors que l'indemnité en cas d'arrêt maladie est fiscalisée. Personnellement, trouveriez-vous tout à fait justifié, plutôt justifié, plutôt pas justifié ou pas du tout justifié que les indemnités pour accident du travail de courte durée soient désormais soumises à l'impôt ?

	Ensemble Salariés du secteur privé		Salariés du secteur public	
	(%)	(%)	(%)	
TOTAL Justifié	36	37	23	
Tout à fait justifié	17	11	13	
Plutôt justifié	19	26	10	
TOTAL Pas justifié	63	63	75	
Plutôt pas justifié	18	18	23	
Pas du tout justifié	45	45	52	
- Ne se prononcent pas	1	-	2	
TOTAL	100	100	100	

Le niveau d'approbation de l'imposition des indemnités pour accident du travail de courte durée

	TOTAL Justifié	Tout à fait justifié	Plutôt justifié	TOTAL Pas justifié	Plutôt pas justifié	Pas du tout justifié	Nsp
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
ENSEMBLE	36	17	19	63	18	45	1
SEXE DE L'INTERVIEWE(E)							
Homme	38	17	21	61	14	47	1
Femme	35	17	18	64	22	42	1
AGE DE L'INTERVIEWE(E)							
Moins de 35 ans	29	7	22	70	29	41	1
18 à 24 ans	29	7	22	71	35	36	-
25 à 34 ans	29	7	22	70	25	45	1
35 ans et plus	39	21	18	60	14	46	1
35 à 49 ans	32	17	15	68	19	49	-
50 à 64 ans	42	21	21	57	12	45	1
65 ans et plus	47	26	21	52	10	42	1
PROFESSION DE L'INTERVIEWE							
Artisan ou commerçant (*)	39	27	12	61	6	55	-
Profession libérale, cadre supérieur	40	14	26	60	26	34	-
Profession intermédiaire	37	12	25	62	16	46	1
Employé	24	8	16	75	22	53	1
Ouvrier	31	16	15	69	16	53	-
Retraité	47	26	21	52	10	42	1
Autre inactif	28	14	14	72	36	36	-
STATUT DE L'INTERVIEWE							
Salarié du secteur privé	37	11	26	63	18	45	-
Salarié du secteur public	23	13	10	75	23	52	2
REGION							
Région parisienne	40	16	24	59	20	39	1
Nord est	36	16	20	63	15	48	1
Nord ouest	34	19	15	66	21	45	-
Sud ouest	36	20	16	63	18	45	1
Sud est	36	15	21	63	17	46	1
CATEGORIE D'AGGLOMERATION							
Communes rurales	36	21	15	64	19	45	-
Communes urbaines de province	36	16	20	63	17	46	1
Agglomération parisienne	39	15	24	60	21	39	1
PROXIMITE POLITIQUE							
Gauche	26	10	16	73	19	54	1
LO / NPA	22	9	13	78	18	60	-
PC / Parti de Gauche	29	12	17	71	7	64	-
Parti Socialiste	23	11	12	76	20	56	1
Les Verts	29	10	19	70	22	48	1
Mouvement Démocrate - Modem	33	19	14	67	32	35	-
Droite	58	30	28	42	17	25	_
UMP	59	31	28	41	17	24	_
Front National (*)	40	16	24	60	13	47	_
Sans sympathie partisane	31	14	17	67	13	54	2

^(*) Effectifs inférieurs à 40 individus : ces résultats sont à interpréter avec prudence en raison de la faiblesse des effectifs